

AVIS PUBLIC

**VENTE D'IMMEUBLES POUR
DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Ville de Percé qu'en vertu d'une résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2022, les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique à la salle municipale de l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances du conseil, 137, route 132 Ouest, Percé, le **MARDI, VINGT-NEUVIÈME jour de MARS 2022, à DIX (10) heures**, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, avec intérêts plus les frais encourus ou à être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Ces immeubles seront vendus avec bâtisses construites s'il y a lieu, circonstances et dépendances, sujets à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles, auquel s'ajoutent les taxes applicables (TPS/TVQ) le cas échéant, sera payable immédiatement en monnaie légale, par mandat-poste, par traite bancaire ou par chèque visé. Les cartes de crédit et les cartes de débit ne sont pas acceptées.

Les immeubles seront vendus sujets au droit de retrait d'un (1) an.

DONNÉ À PERCÉ, CE 24^e JOUR DE FÉVRIER 2022.

Gemma Vibert,
Greffière